



**Mairie
d'AUBIGNÉ**

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
SEANCE DU 1^{er} Février 2022

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-deux, le premier février à vingt heures trente,
Le CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'Aubigné s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la Présidence de Mr Youri MOYSAN, Maire.

Présents : Johanna JAMAUX, Stéphanie SAUVEE, Isabelle LETOURNOUX, Valérie BORDES, Pierre Yves GIRAUD, Aurélie MIRAMONT, Jean Charles GRUEL, Bruno RICHARD (arrivé point 2), Bruno DENIAUD (arrivé point 6)

Absents : Pascal VASNIER (excusé)

Procurations : Pascal VASNIER à Bruno RICHARD

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8 au point 1, puis 9 du point 2 au point 5, puis 10.

Absents : 3 au point 1, puis 2 du point 2 au point 5, puis 1.

Procuration : 1

Votants : 8 au point 1, puis 10 du point 2 au point 5, puis 11.

Secrétaire de séance : Johanna JAMAUX

Date de convocation : 27 Janvier 2022

Date d'affichage en mairie : 27 Janvier 2022

Convention ALSH Familles Rurales Andouillé Neuville : convention 2022 et règlement intérieur

Délibération 2022/01– Nature de l'acte : 7.5 Subventions

La convention de participation 2022 à l'ALSH de la Vallée d'Andouillé Neuville a été transmise à la commune. La demande de participation s'élève à 12,50€ la journée/enfant et 6,25€ la demi-journée/enfant.

Le règlement intérieur de l'ALSH a été modifié, notamment les modalités d'inscription. Les inscriptions se feront par priorisation en trois groupes pour les mercredis, petites et grandes vacances scolaires à compter de 2022.

Groupe 1 : habitants des communes de Andouillé Neuville, Feins et Gahard (gestionnaires), et/ou être scolarisé(e) sur l'une de ces communes, et/ou être salarié(e) de l'association Familles rurales la Vallée

Groupe 2 : habitants d'une commune limitrophe, sous convention et sans ALSH

Groupe 3 : habitants d'une autre commune de la CCVIA, sans ALSH ou lorsque l'ALSH de la commune est fermé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **PUNANIMITE** :

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de participation à l'ALSH Familles Rurales d'Andouillé Neuville pour l'année 2022.

Achat nettoyeur haute pression

Délibération 2022/02– Nature de l'acte : 1.1 Commande publique

Le nettoyeur haute pression de la commune ne fonctionnant plus, il est nécessaire de le remplacer.

Tout achat d'investissement doit au préalable être soumis au vote du budget communal prévu jusqu'au 15 avril de chaque année.

En l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant de la dépense envisagée ne doit pas excéder le plafond du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 93 648.00 €.

Cet achat d'une valeur d'environ 235€ HT sera imputé dans le chapitre 21 Immobilisations corporelles, compte 2158 Autres matériels et outillages techniques.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **PUNANIMITE** :

- **AUTORISE** l'achat du nettoyeur haute pression et l'imputation comptable suscitée.
- **AUTORISE** l'inscription des crédits au budget 2022 de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.
-

Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné : Fonds de concours

Délibération 2022/03 – Nature de l'acte : 7.8 Fond de concours

Dans le cadre des Fonds de concours, la commune d'Aubigné sollicite une participation financière de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné pour l'opération cimetière 2020 (jardin du souvenir et allées).

Monsieur Le Maire informe les conseillers que le reliquat des fonds de concours 2018/2021 s'élève à 18 102.70€.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération 2020/40 du 17 Novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le devis de l'entreprise SOFUNAIR pour l'aménagement du Jardin du souvenir ; et par délibération 2020/48 du 7 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le devis de l'entreprise NEUCIN pour les allées du Jardin du souvenir

Dépenses		Recettes	
Travaux marbrerie : Ossuaire, caverne, jardin du souvenir	9 201.66€	Auto financement	10 948.88€
Allées en béton armé	12 696.09€	Fonds de concours	10 948.87€
TOTAL	21 897.75€	TOTAL	21 897.75€

Il est demandé l'attribution de 10 948,87€ au titre du fonds de concours pour cette opération pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **PUNANIMITE** :

- **SOLLICITE** le versement de 10 948,87€ au titre du fonds de concours.
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer tout acte afférent à cette demande.

Ajout nouveau membre commission cimetière

Délibération 2022/04 – Nature de l'acte : 5.3 Désignation des représentants

Vu la délibération 2020/04 du 4 Juin 2020, nommant les membres des commissions municipales ;
Vu la délibération 2020/37 du 17 Novembre 2020, intégrant un nouveau membre à la commission cimetièrè ;

Monsieur Le Maire propose que Bruno RICHARD intègre la commission cimetièrè.

Les membres de la commission, réunis le 20 Janvier 2022, y sont favorables.

Monsieur Le Maire décide de nommer les membres élus suivants :

Stéphanie SAUVEE

Isabelle LETOURNOUX

Pierre Yves GIRAUD

Pascal VASNIER

Bruno RICHARD